



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 18	
Votants	: 23	
Convocation et affichage	: 29/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle MAGAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-217 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE -  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS CULTURE EN TERRITOIRE SUR LE  
VOLET SCENES EN TERRITOIRE - DIFFUSION ET EQUIPEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Annonay Rhône Agglo, dans le cadre de sa saison culturelle En Scènes, poursuit sa politique de diffusion de spectacles, de soutien à la création et aux compagnies et de médiation pour l'ensemble des publics du territoire.

Ses missions sont de :

- Présenter une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cirque, formes croisées...);
- Proposer des actions culturelles et de médiation à destination de tous les publics ;
- Développer et structurer la sensibilisation aux arts vivants sur le territoire de l'Agglomération ;
- Soutenir les pratiques amateurs par des projets participatifs ;
- Soutenir les compagnies et les créations émergentes et contemporaines en particulier régionales.

Au cours de la saison 2023-2024, des aides à la création seront apportées sous formes diverses :

- des résidences de compagnies départementales, régionales
- des coproductions,
- des actions culturelles et de médiation,
- un apport technique.

La Saison En Scènes se construit sur la base d'une culture de proximité en direction de tous les publics avec un rayonnement territorial.

Elle se bâtit avec les réseaux et institutions culturelles à l'échelle locale, départementale et régionale, les structures culturelles conventionnées et les associations: projets participatifs, résidences, coproductions et coréalizations avec la MJC (Festival international du premier film), la SMAC07 (Festival La Criée d'Avril, ...), le CNAREP, les compagnies La Baraka (carte blanche) ...

Dans le cadre de sa politique territoriale, elle développe une programmation nomade sur les communes de l'agglomération avec des actions de médiations en particulier en direction des familles et des scolaires. Elle développe une politique d'accessibilité en direction des publics éloignés de l'offre culturelle en particulier avec les associations de solidarité de l'agglomération.

Afin de poursuivre ces accompagnements et assurer dans les meilleures conditions la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo, une subvention de 30.000 € sera sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'appel à projets Culture en territoires pour l'année 2023 :

Scènes en territoire - Diffusion : 15 000 €

Scènes en territoire - Equipement : 15 000 €

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la demande de subvention de 30.000 € au titre de « l'appel à projets Culture en territoire » pour l'année 2023 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge de ce dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 06/07/23

Publié le : 11/07/23

Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-42927-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET